Thanatopracteur

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Métiers apparentés

Thanatopracteur
Agent des pompes funèbres

Codes

- **PCS-ESE 2003** : 217e ; 564b
- **ROME1999** : 11 141
- **CITP2008** : 5143

DESCRIPTIF

Le thanatopracteur dispense des soins invasifs post mortem ayant pour finalité de ralentir le processus de décomposition du corps (thanatomorphose) et sa dégradation.
Il pratique par drainage/évacuation des liquides et des gaz continus dans le corps et par injection d'un produit biocide. (art L 2223-19-1 du code général des collectivités territoriales).
Ces soins permettent une conservation temporaire du corps et ainsi facilitent l'acceptation du deuil.
La durée moyenne d' intervention est de 1h30, durée pouvant aller jusqu'à 5 heures. Le thanatopracteur peut effectuer de 3 à 8 soins par jour.

Les lieux de pratique de la thanatopraxie sont réglementés : chambre mortuaire, chambre funéraire ou domicile du défunt. Les soins de conservation réalisés au domicile du défunt sont conditionnés à : un décès survenu au domicile du défunt, des soins réalisés dans un délai de 36 heures après le décès, et lorsque le domicile répond à des exigences minimales (arrêté du 10 mai 2017).

Certaines causes de décès interdisent cette pratique (liste des infections transmissibles portant interdiction de certaines opérations funéraires - Arrêté du 12 juillet 2017).

En 2012 sur environ 540 000décès, 200 000 actes de thanatopraxie ont été comptabilisés. toujours en 2012, selon le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) 26% des interventions de

thanatopraxie se déroulaient au domicile du défunt.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

Aspects sociologiques :

- En 2016 environ 1000 thanatopracteurs exercent en France selon la fiche d'impact du ministère des affaires sociales de fév.2017.
- Environ 10% de femmes exercent le métier .
- Certains thanatopracteurs font partie de grands groupes, d'autres sont intégrés dans des petites entreprises de pompes funèbres.
- Ce ne sont pas des agents de la fonction publique.

Formation professionnelle :

- Un "Diplôme National de Thanatopracteur " existe depuis 1994 (niveau baccalauréat + 1 stage de 6 à 8 mois).
- 7 écoles de formation en France, placées sous l'égide du Ministère de la Santé dont 2 formations DU en université à Lyon et à Angers.
- Code général des collectivités territoriales :Article L 2223-45
- Décret n° 2010-516 du 18 mai 2010 fixant les conditions d'organisation de la formation et de l'examen d'accès au diplôme national de thanatopracteur.

Evolution de carriere

Pas d'évolution de carrière.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES

Lieux de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
chambre funéraire	ambiance thermique inconfortable				
chambre mortuaire	ambiance thermique inconfortable				
domicile du défunt					

Organisation du travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
travail géré seul	isolement psychologique	favoriser le travail en réseau	souffrance mentale		
	manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualite				
	surcharge de travail ressentie				recherche d'une souffrance psychique
		veiller à la gestion des volumes de travail			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice			
		bien organiser la coactivité			
contact avec les clients	humeur des clients générant une charge mentale particulière				recherche d'une souffrance psychique
					recherche d'addictions
					recherche d'une prise de psychotropes
					recherche de troubles du sommeil
		former à la CAT face à des personnes différentes			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		former à la CAT face à des personnalités difficiles			
		former à la CAT face à une personne agressive			
			réaction aiguë à un facteur de stress		
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions				
	coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice			
		bien organiser la coactivité			
horaire variable	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	amplitude horaire de travail continue superieure a 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance		
mode opératoire imposé					
respect des procédures de sécurité	rythme generant une majoration des contraintes				
déplacements de durée variable	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
fluctuation saisonnière	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		

Tâches

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
effectuer le contrôle administratif					
installer le matériel de thanatopraxie	posture du corps entier				recherche des effets sur la santé décrits
					recherche de troubles locomoteurs
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
		Alterner autant que possible les tâches			
		informer sur la prévention des TMS			
			arthropathies		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			RG 57 (attention : liste limitative)		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	port de charge (déplacement horizontal)				recommandations HAS pour la SMP du risque lombaire lors de la manipulation de charges
					recommandations pour surveillance médicale de la manutention manuelle
		prévenir les risques liés à la manutention manuelle			
		Utiliser des aides à la manutention			
		améliorer la préhension des charges			
		respecter les limites de port de charges réglementaires			
		informer et former à la manutention manuelle			
		proposer une formation action PRAP			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		Porter des chaussures de sécurité			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			RG 98 (attention liste limitative)		
			RG 79 (attention : liste limitative)		
			rachialgies		
			cardiopathies ischémiques		
s'équiper en EPI (thanatopracteur)					
préparer le matériel et les solutions en thanatopraxie	produits chimiques (cf produits)				
préparer le corps	travail sous contrainte de temps imposee	planifier le travail	troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	nuisances du thanatopracteur				établir la fiche de poste du thanatopracteur

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		ordonnance de prévention - thanatopracteur			
effectuer les soins de conservation du corps	agent biologique			contrôler l'état vaccinal des professions de santé	
					recherche des effets sur la santé décrits
		mettre en place la CAT en cas d'AES			
		informer sur le risque infectieux			
		porter un masque FFP pour certains agents biologiques			
		--porter des lunettes ou une visière de protection			
		Porter des gants appropriés à l'activité			
		Veiller à l'hygiène des mains			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		former le personnel paramédical au bionettoyage			
		respecter les règles d'hygiène pour les tenues (milieu de soins)			
			maladies infectieuses et parasitaires		
	AES				contrôler l'état vaccinal
					recommandations pour la surveillance après AES
		mettre en place la CAT en cas d'AES			
		utiliser des conteneurs à seringues			
		Porter des gants appropriés à l'activité			
			maladies dues au VIH		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			hépatites virales		
	produits chimiques (cf produits)				
	situation entraînant une charge émotionnelle				
	posture du corps entier				recherche des effets sur la santé décrits
					recherche de troubles locomoteurs
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
		Alterner autant que possible les tâches			
		informer sur la prévention des TMS			
			arthropathies		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
	port de charge (déplacement horizontal)				recommandations HAS pour la SMP du risque lombaire lors de la manipulation de charges
					recommandations pour surveillance médicale de la manutention manuelle
		prévenir les risques liés à la manutention manuelle			
		Utiliser des aides à la manutention			
		améliorer la préhension des charges			
		respecter les limites de port de charges réglementaires			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer et former à la manutention manuelle			
		proposer une formation action PRAP			
		Porter des chaussures de sécurité			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			RG 98 (attention liste limitative)		
			RG 79 (attention : liste limitative)		
			rachialgies		
			cardiopathies ischémiques		
nettoyer le matériel de thanatopraxie	AES				contrôler l'état vaccinal
					recommandations pour la surveillance après AES

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		mettre en place la CAT en cas d'AES			
		utiliser des conteneurs à seringues			
		Porter des gants appropriés à l'activité			
			maladies dues au VIH		
			hépatites virales		
	agent biologique			contrôler l'état vaccinal des professions de santé	
					recherche des effets sur la santé décrits
		mettre en place la CAT en cas d'AES			
		informer sur le risque infectieux			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter un masque FFP pour certains agents biologiques			
		--porter des lunettes ou une visière de protection			
		Porter des gants appropriés à l'activité			
		Veiller à l'hygiène des mains			
		former le personnel paramédical au bionettoyage			
		respecter les règles d'hygiène pour les tenues (milieu de soins)			
			maladies infectieuses et parasitaires		
	produits chimiques (cf produits)				

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
effectuer les soins esthétiques du défunt	produits chimiques (cf produits)				
	situation entraînant une charge émotionnelle				
	posture du corps entier				recherche des effets sur la santé décrits
					recherche de troubles locomoteurs
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
		Alterner autant que possible les tâches			
		informer sur la prévention des TMS			
			arthropathies		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 57 (attention : liste limitative)		
	port de charge (déplacement horizontal)				recommandations HAS pour la SMP du risque lombaire lors de la manipulation de charges
					recommandations pour surveillance médicale de la manutention manuelle
		prévenir les risques liés à la manutention manuelle			
		Utiliser des aides à la manutention			
		améliorer la préhension des charges			
		respecter les limites de port de charges réglementaires			
		informer et former à la manutention manuelle			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		proposer une formation action PRAP			
		Porter des chaussures de sécurité			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			RG 98 (attention liste limitative)		
			RG 79 (attention : liste limitative)		
			rachialgies		
			cardiopathies ischémiques		
ranger le matériel de thanatopraxie	agent biologique			contrôler l'état vaccinal des professions de santé	
					recherche des effets sur la santé décrits
		mettre en place la CAT en cas d'AES			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer sur le risque infectieux			
		porter un masque FFP pour certains agents biologiques			
		--porter des lunettes ou une visière de protection			
		Porter des gants appropriés à l'activité			
		Veiller à l'hygiène des mains			
		former le personnel paramédical au bionettoyage			
		respecter les règles d'hygiène pour les tenues (milieu de soins)			
			maladies infectieuses et parasitaires		
	AES				contrôler l'état vaccinal

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					recommandations pour la surveillance après AES
		mettre en place la CAT en cas d'AES			
		utiliser des conteneurs à seringues			
		Porter des gants appropriés à l'activité			
			maladies dues au VIH		
			hépatites virales		
	produits chimiques (cf produits)				
	posture du corps entier				recherche des effets sur la santé décrits
					recherche de troubles locomoteurs
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		Alterner autant que possible les tâches			
		informer sur la prévention des TMS			
			arthropathies		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
	port de charge (déplacement horizontal)				recommandations HAS pour la SMP du risque lombaire lors de la manipulation de charges
					recommandations pour surveillance médicale de la manutention manuelle
		prévenir les risques liés à la manutention manuelle			
		Utiliser des aides à la manutention			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		améliorer la préhension des charges			
		respecter les limites de port de charges réglementaires			
		informer et former à la manutention manuelle			
		proposer une formation action PRAP			
		Porter des chaussures de sécurité			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			RG 98 (attention liste limitative)		
			RG 79 (attention : liste limitative)		
			rachialgies		
			cardiopathies ischémiques		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
conduire un Véhicule Léger	déplacement routier				évaluer la compatibilité de la conduite avec l'état de santé
		prévenir le risque routier			
		former les conducteurs routiers			
		informer le salarié sur la prise de substances et la conduite			
		choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique			
		utiliser des véhicules appropriés			
		informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite			
		respecter les temps de repos			
		ROUTIER Prévention coll du risque			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			lésions traumatiques de plusieurs parties du corps		
			état de stress post-traumatique		
	contrainte de la conduite VL professionnelle				évaluer la compatibilité de la conduite avec l'état de santé
		utiliser des véhicules appropriés			
		respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant			
		former le conducteur de véhicule léger			
		informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite			
		informer le salarié sur la prise de substances et la conduite			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		ROUTIER Prévention coll du risque			
			Accidents de la Voie Publique		
	posture assise				recherche des effets sur la santé décrits
					recherche de troubles locomoteurs
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
		limiter la posture assise prolongée			
		veiller à l'ergonomie du poste			
		informer sur la prévention des TMS			
		Alterner autant que possible les tâches			
		informer sur la prévention des TMS			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			cervicalgie - Région cervico-dorsale		
			rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire		
			troubles veineux		
			troubles cardiovasculaires		
			arthropathies		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			RG 57 (attention : liste limitative)		

Outils et équipements

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
valises du thanatopracteur					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
matériel à usage unique chez le thanatopracteur					
matériel à usage multiple chez le thanatopracteur					
véhicule léger	déplacement routier				évaluer la compatibilité de la conduite avec l'état de santé
		prévenir le risque routier			
		former les conducteurs routiers			
		informer le salarié sur la prise de substances et la conduite			
		choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique			
		utiliser des véhicules appropriés			
		informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite			
		respecter les temps de repos			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		ROUTIER Prévention coll du risque			
			lésions traumatiques de plusieurs parties du corps		
			état de stress post-traumatique		

Produits, matériaux et publics concernés

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
PRODUITS, MATERIAUX					
eau de javel	agent de blanchiment (eau de javel, etc...)				surveillance de l'état cutané
		former à l'utilisation de l'eau de javel			
		Porter des gants			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		--porter des lunettes ou une visière de protection			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			RG 65		
			allergies cutanées		
déchets médicaux	virus				contrôler l'état vaccinal
	AES				contrôler l'état vaccinal
					recommandations pour la surveillance après AES
		mettre en place la CAT en cas d'AES			
		utiliser des conteneurs à seringues			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		Porter des gants appropriés à l'activité			
			maladies dues au VIH		
			hépatites virales		
	microorganismes en milieu de sante	Veiller à l'hygiène des mains			
		mettre en place la CAT en cas d'AES			
			RG 40 (attention : liste limitative)		
			RG 76 (attention : liste limitative)		
			RG 80 (attention : liste limitative)		
cire épilatoire					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
fluide de conservation	methanol	choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux			
		respecter les règles d' hygiène			
	formaldehyde (SIR)				recherche de pathologies ORL
				SIR Suivi Individuel Renforcé	
					EFR
		substituer			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		capter au point d'émission			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique			
		Porter des gants en nitrile			
		informer sur le risque cancérogène, mutagène, reprotoxique			
		substituer les cancérogènes catégories 1A et 1B			
		réduire le risque d'inhalation			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique			
		porter des EPI adaptés			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux			
		respecter les règles d' hygiène			
			RG 43		
			allergies cutanées		
			asthme professionnel		
			tumeur maligne des fosses nasales		
			RG 43bis (attention : liste limitative)		
			cancérogène catégorie 1B		
colles en thanatopraxie					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
produits de désinfection en milieu de soins	antiseptique, bactericide pour la peau (sauf SHA solutions hydro-alcooliques)				recherche d'une pathologie cutanée et/ou muqueuse
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			dermatoses et eczémas		
			allergies cutanées		
			RG 65		
	desinfectant				recherche d'une allergie
					EFR
					recherche de syndrome psycho-organique
					surveillance de l'état cutané

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique			
		porter des EPI			
		conseils de prévention - protection cutanée			
		informer sur l'allergie			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			maladies de l'appareil respiratoire		
			dermite allergique de contact (RG 65)		
			dermite irritante de contact		
			RG 43		
			RG 65		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 66 (attention : liste limitative)		
			RG 84 (attention : liste limitative)		
PUBLICS					
directeur d'établissement de soins					
familles endeuillées	situation entraînant une charge émotionnelle				
	confrontation avec la souffrance et/ou la mort	favoriser l'analyse de la pratique, et les groupes de paroles			
		favoriser le travail en réseau			

Tenues de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
blouse					
surblouse					
masque					
lunettes de protection					
gants à usage unique					
gants adaptés aux produits chimiques utilisés.					
surchaussures					

EN SAVOIR PLUS

Santé et travail

Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- à l'amiante,
- aux rayonnements ionisants,
- au plomb dans les conditions prévues à l'article R. 4412-160,
- au risque hyperbare,
- aux agents biologiques des groupes 3 et 4,
- aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxique pour la reproduction de catégories 1A et 1B,

- montage et démontage d'échafaudages.

1. Dans ce métier, un certain nombre de salariés peuvent bénéficier, après évaluation, d'un suivi individuel renforcé. Les salariés exposés :
- aux agents biologiques des groupes 3 et 4,
- aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1A et 1B.

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.
S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans.
L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme des facteurs de risques professionnels cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

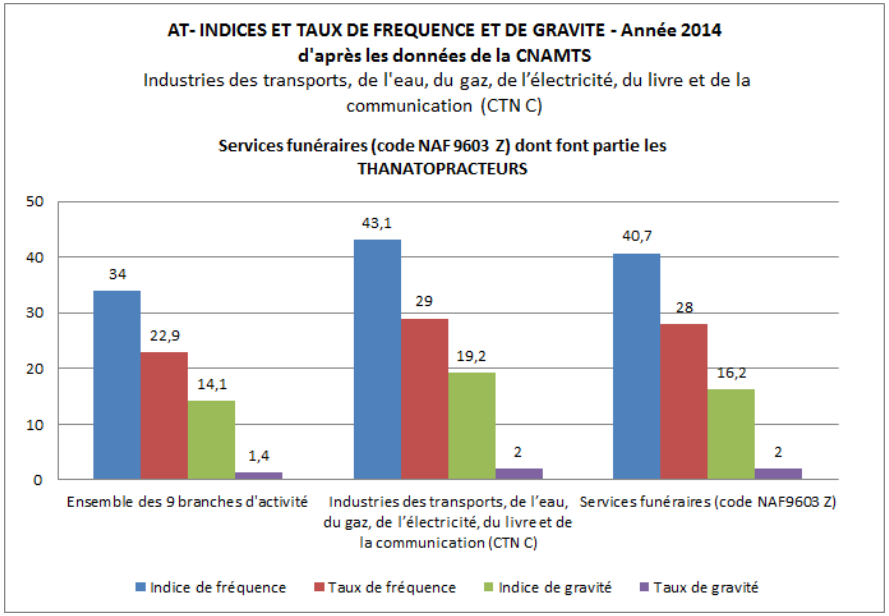
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°40 : Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certains mycobactéries atypiques : Mycobacterium avium intracellulare, Mycobacterium kansasii, Mycobacterium xenopi, Mycobacterium marinum, Mycobacterium fortuitum (liste limitative)**
- **Tableau n°43 : Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères**
- **Tableau n°43BIS : Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique (liste limitative)**
- **Tableau n°45 : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D, et E (liste limitative)**
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (liste limitative)**
- **Tableau n°76 : Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile (liste limitative)**

- **Tableau n°79 : Lésions chroniques du ménisque (liste limitative)**
- **Tableau n°80 : Kératoconjonctivites virales (liste limitative)**
- **Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (liste limitative)**

4. **Statistiques accidents du travail année 2014 "Services funéraires (code naf 9603 Z) dont font partie les THANATOPRACTEURS :**

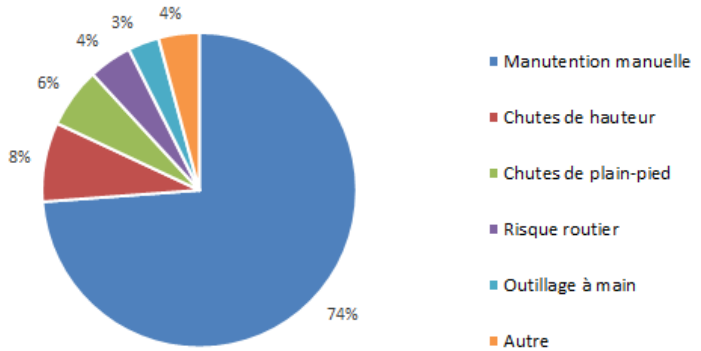


Attention : depuis 2016, les statistiques disponibles sur le site de la CNAMTS sont établies conformément au modèle européen SEAT. Désormais la répartition des AT ne se fait plus selon "l'élément matériel en cause" mais selon "le risque à l'origine de l'accident".

REPARTITION DES AT SUIVANT LE RISQUE A L'ORIGINE DE L'ACCIDENT

Année 2014 - Source CNAMTS

Services funéraires (code NAF 9603 Z) dont font partie les THANATOPRACTEURS



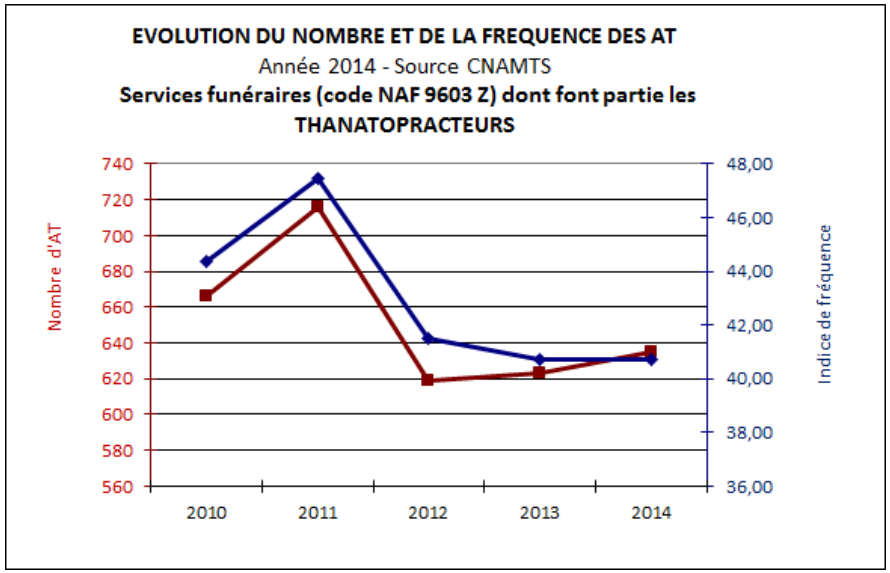
Nombre de décès : 0

AT-MP : NOMBRE ET EVOLUTION

Année 2014 – Source CNAMTS

Services funéraires (code NAF 9603 Z) dont font partie les THANATOPRACTEURS

	Nombre	Evolution 2014/2013
Accidents de travail	635	-1,9% ↗
Accidents de trajet	58	3,6% ↗
Maladies professionnelles	24	50,0% ↗
Nombre de salariés	15 585	1,8% ↗



Caractéristiques exceptionnelles

MOTS CLES : thanatopraxie ; défunt ; corps ; deuil ; funéraire ; formaldéhyde ; soins de conservation.

Glossaire métier

- chambre mortuaire : local spécifique aux établissements de santé, appelé aussi amphithéâtre, dépositoire ou morgue, pour les personnes décédées dans l'établissement.
- chambre funéraire : local, privé ou public, appelé également funérarium, où sont déposés les corps.
- soins de conservation
- soins de présentation

Conclusions

Le thanatopracteur est exposé à différents risques : postural, chimique, biologique.... Son travail se fait souvent dans un temps contraint avec une charge émotionnelle notable.

Règlementation

Code général des collectivités territoriales :
Articles : L 2223-19 (3°), L 2223-19-1, L 2223-20 (5), L 2223-25-1, L 2223-45 ;
D 2223-84 , R 2223-96, R 2223- 132 ;
R 2213-2-1(e), R 2213-2 -2, R 2213-3, R 2213-4.

- **Code de la santé publique *:***
  Article R1335-1 (2°- c)).

- ***Décret 2013-607 du 9 juillet 2013 relatif à la protection contre les risques biologiques auxquels sont soumis certains travailleurs susceptibles d'être en contact avec des objets perforants (art.1).***
- ***Décret 2017- 983 du 10 mai 2017relatif aux conditions d'intervention des thanatopracteurs et à l'information des familles concernant les soins de conservation.***
- ***Décret 2017- 1534 du 3 novembre 2017 relatif aux conditions d'explantation des prothèses à pile sur les personnes décédées (art.1).***
- ***Arrêté du 7 mai 2001 relatif aux prescriptions techniques applicables aux chambres mortuaires des établissements de santé (art.5).***
- ***Arrêté du 10 juillet 2013 relatif à la prévention des risques biologiques auxquels sont soumis certains travailleurs susceptibles d'être en contact avec des objets perforants .***
- ***Arrêté du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de vérification de l'immunisation des thanatopracteurs en formation pratique et en exercice soumis à l'obligation de vaccination contre l'hépatite B***
- ***Arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions de réalisation des soins de conservation à domicile.***
- ***Arrêté du 12 juillet 2017 fixant les listes des infections transmissibles prescrivant ou portant interdiction de certaines opérations funéraires mentionnées à l'article R 2213-2-1 du code général des collectivités territoriales.***

Concernant la formation : Code général des collectivités territoriales Article L2223-45 et décret 2010-516 du 18 mai 2010.

Références bibliographiques

- Du nouveau chez les thanatopracteurs. Trav. & Sécur. 2015;758:24-25.
- Haut conseil de santé publique. Recommandations pour les conditions d'exercice de la thanatopraxie Paris;2012. 53 pages.

- Cramif.fr. Prévention des cancers professionnelsThanatopraxie. FIP 23. 2011.7 pages.
- Biotteau M, Mayeur A. La prise en charge du tabou de la mort par les thanatopracteurs : conséquences sur la santé et les conditions de travail. Activités 2010;7,(1):95-110.
- Testud F.Toxicité du formol utilisé en thanatologie. Arch. Des Mal. Prof. Et de l'env. 2008;69:67-68.
- Werbrouck A, Manaouil C,Gignon M, Turban-Castel E, Chatelain D, Jardé O. Le risque infectieux en salle d'autopsie. Journal de médecine légale droit médical 2007;50,(8):426-439.
- Thanatopraxie les soins de la dernière heure. Trav.&Sécur. 2006;09:8-11.
- Guez-Chailloux F, Puymérail P, Le Bâcle C. La thanatopraxie : état des pratiques et risques professionnels. DMT. 2005;104:449469.
- Potiron M, Castel O, Levillain P, Sapanet M, Babin Ph. Enquête sur la conformité et le risque infectieux en thanatologie dans les établissements hospitaliers publics français. Journal de médecine légale droit médical 2004;47,(8):369-374.

ADRESSES UTILES

Syndicat professionnel des thanatopracteurs www.syndicatdesthanatopracteurs.fr
Union des professionnels du funéraire www.upf.fr
Institut français de formation des Professions du Funéraire IFFPF www.iffpf.net